

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 18 NOVEMBRE 2015
A 19H00**

A la Communauté de communes de Cattenom et environs

**LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membres absents excusés: 4

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunies, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 12 novembre 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK,
M. FISCHER, M. PERLATI, M. DE LAZZER et M. DILLIER (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. JURCZAK, M. TARILLON et
Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TRITZ

Etaient absents excusés :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

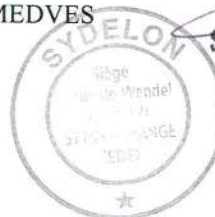
: M. CORAZZA, Mme CORION et M. MEDVES

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES

Publiée le ...25.11.15...
Notifiée le
Hayange, le 25.11.15...
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,


Stéphanie SIEBERT



Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 25 NOV. 2015

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2015-31 : Installation d'un délégué syndical suppléant de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville

Délibération N°2015-32 : Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015

Délibération N°2015-33 : Election des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Délibération N°2015-34 : Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Délibération N°2015-35 : Modification des régularisations des participations 2014 des villes de Thionville et de Terville liées aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération n°2015-31

Objet : installation d'un délégué syndical suppléant de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville

Le comité syndical :

- **prend acte** de l'installation de Monsieur Laurent BROUILLET en tant que délégué syndical suppléant de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville au sein du comité syndical du SYDELON.

Délibération n°2015-32

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 23 septembre 2015

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 septembre 2015.

Délibération n°2015-33

Objet : élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Le comité syndical :

- **élit** les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

1^{ère} Commission : Prévention et communication : Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Jean-François MEDVES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Jean-Paul TINNES, M. Gérard THEIS et M. Laurent BROUILLET.

2^{ème} commission : Stratégie de valorisation et réflexion d'une structure départementale : Présidée par M. Philippe TARILLON ; M. Jean-Charles LOUIS, M. Justin CONRADT, M. Hervé CORAZZA, M. Jean-François MEDVES, M. Joël GONNET, M. Gérard THEIS, Mme Françoise SPERANDIO, M. Serge JURCZAK et M. Laurent BROUILLET.

3^{ème} commission : Marchés publics et Travaux : Présidée par M. Jean-Paul TINNES ; M. Guy LANGENFELD, M. Gilbert TRITZ, M. Yves DILLIER, M. Xavier DE LAZZER et Mme Françoise SPERANDIO.

4^{ème} commission : Finances et Personnel : Présidée par M. Daniel PERLATI ; M. Rachid CHEBBAH, Mme Patricia RENAUX, M. Philippe TARILLON, M. Jean-Paul TINNES, M. Marc FERRERO, M. Philippe SLENDZAK et Mme Françoise SPERANDIO.

5^{ème} commission : Elargissement du périmètre du SYDELON et réflexion de la création d'une régie transport : Présidée par M. Michel PAQUET ; M. Marc FERRERO, M. Rachid CHEBBAH, Mme Céline CONTI-REINERT, M. Gérard THEIS, M. Jean-Paul TINNES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Philippe TARILLON et M. Joël GONNET.

Délibération n°2015-34

Objet : recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le comité syndical :

- **autorise** Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible et ce à compter du 1^{er} octobre 2015.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **prévoit** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Délibération n°2015-35

Objet : modification des régularisations des participations 2014 des villes de Thionville et de Terville liées aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

REAJUSTE la délibération du 10 juin 2015 comme suit :

Membres	Participation	Recettes liées à la valorisation	Factures	Montant de la régularisation
Thionville	2 160 624,84 €	93 810,06 €	2 171 577,16 €	82 857,74 €
Terville	254 174,52 €	11 584,21 €	229 290,11 €	36 468,62 €

APPROUVE la clé de répartition applicable aux charges d'exploitation du centre de transfert de déchets sis à MANOM,

MODIFIE le montant des régularisations dû par le SYDELON à la Commune de Thionville et à la Commune de Terville,

- Pour ce faire, le comité syndical est amené à rapporter sa délibération n°2015-21 adoptée par le comité syndical du 10 juin 2015, pour ce qui concerne les effets de cette dernière sur les communes de Terville et de Thionville,

- Le comité syndical est amené à décider du montant définitif des régularisations des participations de Terville et de Thionville, liées aux prestations de traitement, de tri et transport des déchets ménagers et assimilés 2014.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, permettant au SYDELON de procéder à la répartition des coûts attendus ainsi qu'à la modification des montants de régularisation des participations 2014 relatives aux prestations de traitement, de tri et transport des déchets ménagers et assimilés.

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2015 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2015-09

24 juillet 2015

DECIDE : de signer l'avenant 1 au contrat d'assurance PACTE Véhicules à moteur N°001 initialement conclu le 13 juin 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2016.

La cotisation pour l'année 2015 s'élève à 505.7 euros HT (cinq cent cinq euros et soixante-dix centimes Hors Taxe).

DECISION 2015-10

25 août 2015

DECIDE : de signer la convention de prestations de Location Longue durée de véhicules particuliers et utilitaires légers avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) – 77 444 Marne –La-Vallée.

Cette convention sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme de l'exécution complète de tous les bons de commande qui lui seront rattachés, à savoir jusqu'à la restitution des véhicules.

DECISION 2015-11

1^{er} septembre 2015

DECIDE : de signer le bail de mise à disposition précaire de 3 bureaux par la SODEVAM, ainsi que tous autres documents y afférant,

Le bail de mise à disposition précaire est conclu à compter du 3 septembre 2015 et ce, pour le temps que dureront les travaux d'aménagement des futurs locaux du syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord situés sur le 1/2 plateau contigu au cercle des entreprises, sis 1A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ. La livraison desdits locaux est prévue en novembre 2015.

DECISION 2015-12

3 septembre 2015

DECIDE: d'accepter la modification au contrat initial d'assurance Multirisques Professionnels proposé par ALLIANZ ACTIF PRO-Cabinet MUNTZ Assurances & Associés conclu jusqu'au 28 novembre 2015.

La cotisation s'élève à 505,56 euros TTC (cinq cent cinq euros et cinquante-six centimes TTC). Les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE : d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 17 septembre 2015 à 14 heures, pour les prestations de service en vue du transport et du traitement des ordures ménagères et du tri et conditionnement des déchets valorisables sur l'ensemble du territoire du SYDELON, à savoir :

- l'offre de la société SITA NORD EST SA pour le lot 2 « Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets », offre de base et option n°1 pour la mise à disposition d'un ou plusieurs centre(s) de transfert et du transport des emballages ménagers et journaux magazines du SYDELON comprise,
- l'offre de la société PAPREC RESEAU pour le lot 3 « Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines »,
- l'offre de la société MINERIS SAS pour le lot 4 « Collecte du verre en bornes d'apport volontaire et en conteneurs enterrés ».

DECIDE : de conclure les marchés pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutés des prix du bordereau des prix propre à chaque lot. Les conditions financières et de règlement seront appliquées telles qu'elles sont prévues par le marché.

DECIDE : d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 29 septembre 2015 et 7 octobre 2015 à 14 heures, pour les prestations de service en vue du traitement et de l'exploitation des déchets issus des déchèteries du SYDELON, à savoir :

- l'offre du groupe PIZZORNO ENVIRONNEMENT pour le lot 1 « Traitement des déchets tout venant des déchèteries du SYDELON »,
- l'offre de la société DERICHBOURG ENVIRONNEMENT pour le lot 2 « Traitement des ferrailles des déchèteries du SYDELON »,
- l'offre de la société CITRAVAL pour le lot 3 « Traitement du bois des déchèteries du SYDELON »,
- l'offre de la société ONYX EST SA pour le lot 4 « Traitement du carton des déchèteries du SYDELON »,
- l'offre de la société CEDILOR pour le lot 5 « Traitement des DMS des déchèteries du SYDELON »,
- l'offre de la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT pour le lot 7 « Traitement des batteries »,
- l'offre de la société SITA NORD EST SA pour le lot 8 « Compostage des végétaux ».

DECIDE : de conclure les marchés pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix propre à chaque lot. Les conditions financières et de règlement seront appliquées telles qu'elles sont prévues par le marché.

DECIDE : d'agir en Justice afin de défendre les intérêts du SYDELON.

DECIDE : de mandater la SELARL COSSALTER-DE ZOLT, sis 7 Rue Pierre Simon de Laplace, 57000 Metz, prise en la personne de Maître Philippe COSSALTER, afin de représenter le SYDELON dans le cadre de l'instance pendante devant le Tribunal Administratif de Strasbourg sous le numéro de rôle 1505692.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h42.



Hayange, le 23 NOV. 2015

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "MP" with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PAQUET